

Objet : Réponse à l'avis de l'ARS – Enquête publique – Sibuet Environnement Le Cheylas

La société Sibuet Environnement prend acte de l'avis favorable émis par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Les éléments rappelés par l'ARS confirment les conclusions du dossier, notamment l'absence d'impact sanitaire notable sur les populations compte tenu :

- de l'absence de captage d'eau destinée à la consommation humaine à proximité du site,
- de l'absence de rejets d'eaux industrielles,
- du confinement des installations et des dispositifs de traitement des poussières,
- de l'éloignement des zones d'habitation,
- et du respect de la réglementation acoustique.

Concernant la prévention du risque de prolifération du moustique tigre, la société Sibuet Environnement précise que le site est intégralement imperméabilisé et que les eaux pluviales sont collectées et dirigées vers le réseau dédié, sans création de zones de rétention à ciel ouvert. Aucune stagnation d'eau de plus de cinq jours ne sera tolérée sur le site, en application des recommandations sanitaires relatives au cycle de développement larvaire. Les zones extérieures feront l'objet d'une surveillance régulière afin d'éviter toute accumulation d'eau (contenants, creux, équipements extérieurs, avaloirs,...).

La société Sibuet Environnement confirme que les mesures de prévention décrites dans le dossier seront mises en œuvre et maintenues en phase d'exploitation, en particulier en matière de maîtrise des émissions atmosphériques, de bruit et de gestion des eaux pluviales.

DUPON Laurent, président de SIBUET Environnement

